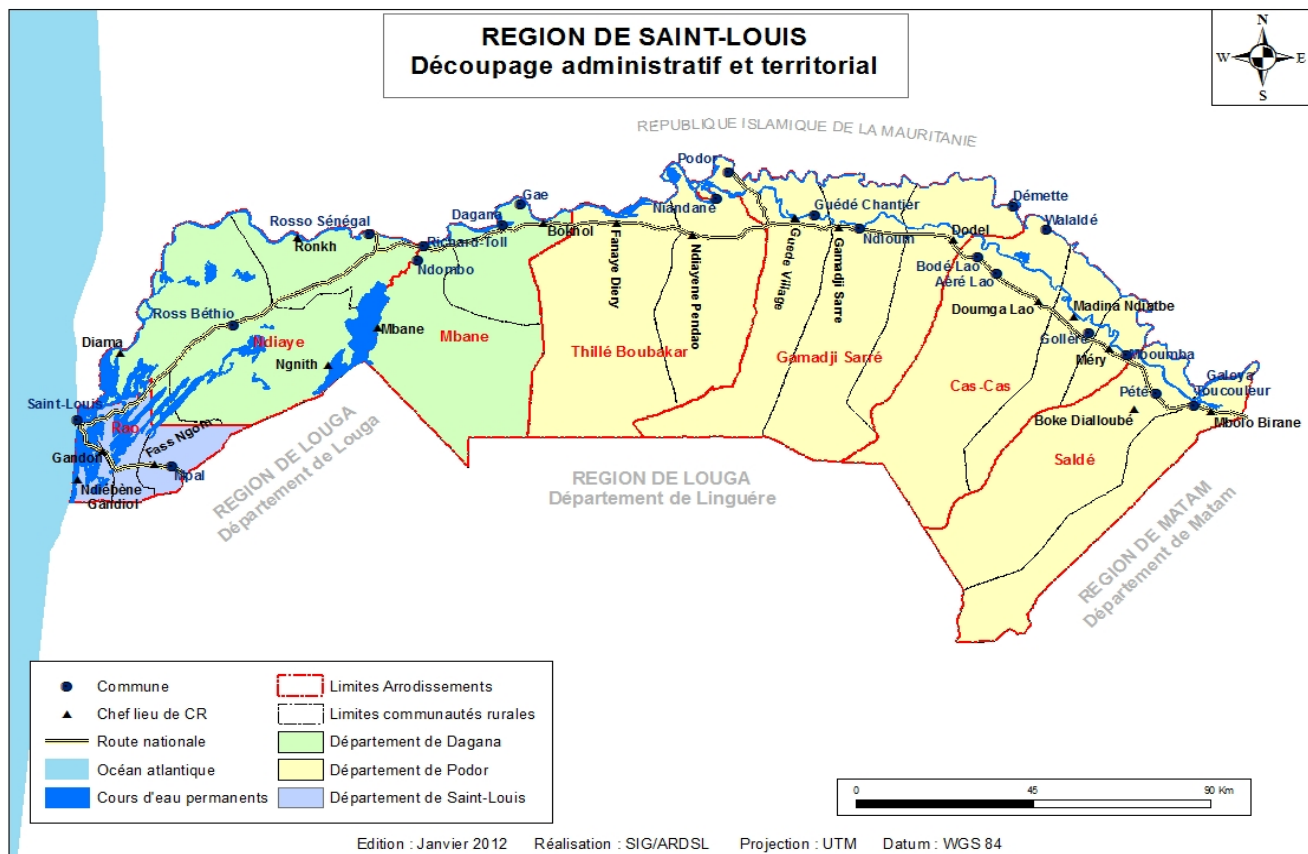


**ANSD**  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis**



**SITUATION ECONOMIQUE ET  
SOCIALE REGIONALE  
2014**

Août 2015

## COMITE DE DIRECTION

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| Directeur Général               | Aboubacar Sédikh BEYE |
| Directeur Général Adjoint       | Babacar NDIR          |
| Conseiller à l'Action Régionale | Mamadou DIENG         |

## COMITE DE REDACTION

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Chef du Service Régional         | Abou BA             |
| Adjoint Chef du Service Régional | Moustapha MBENGUE   |
| Technicienne                     | Adjji Maimouna FALL |

## COMITE DE LECTURE

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Seckène SENE           | Direction Générale |
| Abdoulaye Mamadou TALL | Direction Générale |
| Mamadou DIENG          | Direction Générale |
| MOMATH CISSE           | CGP                |
| Alpha WADE             | CPCCI              |
| Saliou MBENGUE         | CPCCI              |
| El Hadji Malick GUEYE  | DMIS               |
| Mamadou BAH            | DMIS               |
| Alain François DIATTA  | DMIS               |
| Aida Fall Tall         | DSDS               |
| Amadou Fall DIOUF      | DSDS               |
| Ndèye Binta DIEME      | DSDS               |
| Jean Rodrigue MALOU    | DSDS               |
| Adjibou Oppa BARRY     | OPCV               |
| Mamadou AMOUZOU        | OPCV               |
| Abdoulaye Tall         | OPCV               |
| DIALLO Ramlatou        | DSECN              |

### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis**

**Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS**

**Tél : (221) 33 961 14 09**

**B.P. : 46**

## Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

### INTRODUCTION

La politique nationale de Santé trouve son fondement dans l'article 17 de la constitution du Sénégal. Elle est basée sur la politique de l'OMS des Soins de santé primaires, mais prend aussi en compte les engagements internationaux tels les OMD et la SRP tandis que L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Certes des progrès non négligeables ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA mais la mortalité infanto juvénile et la mortalité maternelle restent encore élevée. Le Sénégal s'est engagé dans une politique ambitieuse pour relever les défis et résoudre tous les gaps dont Le PNDS (Programme National de Développement Sanitaire) est le document stratégique que le MSAS a réalisé en réponse aux défis pour l'atteinte des OMD, en cohérence avec le DSRP (Document Social de Réduction de la Pauvreté). Même si par ailleurs les maladies transmissibles et les maladies chroniques constituent un grand fardeau pour une économie surtout en voie de développement.

Sur le plan sanitaire, la région découpé en 5 districts sanitaires : Saint-Louis, Richard Toll, Dagana, Podor et Pété. Nous allons étudier les infrastructures sanitaires ainsi que le personnel de santé. Nous allons parler du personnel d'hygiène et des infractions menés.

### V.1. SANTE

#### V.1.1. Les infrastructures de santé

Selon les données de la région médicale il n'y a pas de variation d'effectif au niveau des infrastructures entre 2013 et 2014, la région compte 3 hôpitaux, 7 centres de santé, 107 postes de santé et 187 cases de santé, soit une hausse de 48 cases de santé sur une année. La répartition des infrastructures sanitaires montre que le district de Podor occupe la première place avec 31,9%, Saint-Louis la deuxième place avec 21,38% suivi de Pété, Richard-Toll et de Dagana respectivement 19,4%, 19,07% et 8,22%. Mais une situation polémique se pose dans le département de

Saint-Louis du fait qu'il ne respecte aucune norme de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les taux de couverture passive sont de 31 0959 habitants pour 1 hôpital, 1 centre de santé pour 13 3268 habitants et 1 poste de santé pour 8 718 habitants. Ces taux s'écartent largement des normes définies par l'OMS Organisation mondiale de la santé pour les hôpitaux et les centres de santé (1 hôpital pour 150 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants).

**Tableau 5.18 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative**

| Département | Hôpital (H) | C S | PS  | Population en 2014 | Population/H | Pop/CS    | Pop/PS |
|-------------|-------------|-----|-----|--------------------|--------------|-----------|--------|
| Dagana      | 1           | 2   | 32  | 248 059            | 248 059      | 124 030   | 7 752  |
| Podor       | 1           | 3   | 57  | 380 514            | 380 514      | 126 838   | 6 676  |
| Saint-Louis | 1           | 2   | 18  | 304 303            | 304 303      | 152 151,5 | 16 906 |
| Région      | 3           | 7   | 107 | 932 876            | 310 959      | 133 268   | 8 718  |

**Sources : RM Saint-Louis**

Par contre, en ce qui concerne les postes de santé, la situation est dans l'ensemble, meilleure que celle établie par l'OMS et qui est d'un poste de santé pour 10 000 habitants.

### **V.1.2. Le personnel de santé**

Au niveau des hôpitaux, on comptabilise au total 09 médecins, 3 dentistes, 13 techniciens supérieurs et aucun pharmacien dans les 5 districts de la région de Saint-Louis. Le personnel des structures de santé est majoritairement composé du personnel communautaire qui aide les prestataires étatiques. Ce dernier regroupe les infirmiers et les assistants infirmiers avec au total 129. Dans les 3 hôpitaux que sont le CHR de Saint-Louis, le CHR de Ndioum et l'EPS de Richard-Toll nous avons respectivement 7 généralistes, 3 généralistes et 2 généralistes. La région médicale de Saint-Louis ne respecte pas les normes de l'OMS et du PNDS de 1 médecin pour 10 000 habitants, 1 dentiste pour 10 000 habitants, de 1 sage-femme d'état pour 300 à 2 000 femmes en âge de reproduction.

Tableau 5.19 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

| Type de personnel clé           | Structures de santé |        |              |       |      | Couverture | Normes OMS               |
|---------------------------------|---------------------|--------|--------------|-------|------|------------|--------------------------|
|                                 | St Louis            | Dagana | Richard toll | Podor | Pété |            |                          |
| Médecins                        | 2                   | 2      | 2            | 1     | 2    | 103653     | 1 méd. pour 10 000 hbts  |
| Sages femmes                    | 17                  | 8      | 15           | 15    | 13   | 13719      | 1 SF pour 6 000 FAR      |
| Infirmiers ou agents sanitaires | 19                  | 14     | 26           | 40    | 30   | 7232       | 1 INF/AS pour 3 000 hbts |
| Tech. Sup. de Santé.            | 6                   | 0      | 3            | 3     | 1    |            |                          |
| Agents d'hygiène et assimilés   | 12                  | 3      | 6            | 4     | 3    |            |                          |
| Assistants et aides sociaux     | 1                   | 1      | 0            | 1     | 1    |            |                          |
| <b>Total</b>                    | 57                  | 28     | 52           | 64    | 50   |            |                          |

Sources : RM Saint-Louis

En effet, la situation actuelle est de 1 médecin pour 103 653 habitants, 1 dentiste pour 310 959 habitants, 1 sage-femme d'état pour 13 719 habitants. Cette situation traduit la nécessité de renforcer la région médicale de Saint-Louis en personnel médical qualifié afin de répondre aux besoins de la population. Seule, la norme 1 infirmier d'Etat pour 5 000 habitants est respecté, avec une situation actuelle de 1 infirmier d'Etat pour 7 232 habitants.

### V.1.3. Bilan des programmes de santé

Les objectifs du PTA de la RM sont tirés des objectifs sectoriels et sont construits autour des domaines techniques qui sont :

- La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ;
- La prévention et la prise en charge de la maladie ;
- Le renforcement du système de santé

- La gouvernance sanitaire.

Le taux de couverture prénatale de 2014 est de 70% contre 60% en 2013 soit une évolution de 10 points en pourcentage. Le taux de couverture des accouchements dans les structures a augmenté : 95,8% contre 94% en 2013. Par contre, la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié est de 89,6% contre 86% en 2013. Par contre le taux de couverture CPN est de 30%. Pour atteindre leurs objectifs, les autorités sanitaires doivent trouver les voies et moyens pour inciter la population à respecter les consultations prénatales pour leur bien et celui des enfants.

La couverture vaccinale pour le Penta 3 a évolué en passant de 78,5% en 2013 à 89% en 2014 à 90% soit une augmentation de 10, 5% durant la période. Pour la rougeole, le taux de couverture a aussi évolué en passant de 74,95 en 2013 à 84% en 2014, en ce qui concerne la planification familiale le taux est de 17,6% en 2014 contre 12% en 2013.

**Tableau 5.20 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts**

| Libellé d'indicateurs liés aux objectifs  | Cible atteinte en 2013 | Cible atteinte en 2014 |
|---|------------------------|------------------------|
| Taux de couverture en CPC   |                        |                        |
| Taux d'achèvement (CPN)   | 26%                    | 30%                    |
| Couverture en CPN   | 21%                    | 26,6                   |
| Taux de couverture en TPI 2 chez les FE   | 60%                    | 70%                    |
| Pourcentage de femmes enceintes qui viennent en CPN pour la première fois et qui bénéficient du paquet PTME | 85%                    | 83%                    |
| FE testées positives au VIH   | 52                     | 35                     |
| Proportion d'accouchements dans les structures  | 94%                    | 95,80%                 |
| Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié                                      | 86%                    | 89,60%                 |
| Taux de césarienne  | 4%                     | 3,70%                  |
| Taux recrutement PF   | 8% (193% PNSPF)        | 6,7% (154% PNSPF)      |
| Taux de couverture en planification familiale   | 12%                    | 17,60%                 |
| Couverture BCG  | 91,05%                 | 95%                    |
| Couverture PENTA3   | 78,50%                 | 89%                    |

**Sources :** RM Saint-Louis

Le taux de césarienne est passé de 4 % à 3,7 % en 2014 soit une baisse.

Celui du BCG est de 95 % tandis que pour l'ECV il est de 85 %.

Le nombre de cas des IST est passé de 8 307 cas en 2013 à 22 943 en 2014 soit une augmentation de 176%.

## **V.2. HYGIENE PUBLIQUE**

### **Introduction**

La Direction de l'Hygiène Publique a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, en matière d'hygiène. Elle est, en outre, chargée du contrôle sanitaire aux frontières, de la promotion des règles d'hygiène, ainsi que de l'élaboration et du contrôle de l'application de la réglementation en matière d'hygiène. Le Code de l'hygiène du Sénégal stipule en son article L.60 que : « Sont chargés de rechercher et de constater les infractions à la législation de l'hygiène :

- les officiers de l'hygiène ou ingénieurs du génie sanitaire,
- les techniciens supérieurs du génie sanitaire,
- les sous-officiers de l'hygiène,
- les agents d'hygiène,
- les agents appartenant à des administrations autres que celle du Service National de l'Hygiène et qui ont été commissionnés par le Ministre chargé de la Santé Publique.

### **V.2.1. Les visites domiciliaires**

Durant l'année 2014, les services d'hygiène ont eu à visiter 30 525 concessions contre 16 644 concessions en 2013. Soit une hausse de 83% des visites de concessions entre ces deux périodes.

Les infractions constatées pour le nombre d'ERP visités est de 16 724 tandis que le nombre ERP à visiter pour Saint-Louis est de 12 144.

La distribution des infractions constatées dans les ménages de la région suivant la Sous -brigade montre des disparités.

Tableau 5.21 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

| Libellé d'indicateurs liés aux objectifs   | Cible atteinte en 2013 | Cible atteinte en 2014 |
|--|------------------------|------------------------|
| NOMBRE DE CONCESSIONS VISITEES   | 16 644                 | 30525                  |
| Population des concessions visitées  | 160 664                | 256959                 |
| Nbre d'inspections des ERP et assimilés (hôtels, boutiques, boulangeries, étales, poissonneries, écoles, centres de santé, EPS etc.) | 8128                   | 23524                  |
| NBRE DE VILLAGE FDAL   | 0                      | 38                     |

Source : BRH Saint-Louis

## V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

### V.3.1. Atouts et potentialités

#### 1. en matière de santé

- Opportunités politiques : réorganisation du Ministère et volonté politique d'accélération pour l'atteinte des OMD
- Nombreux partenaires et beaucoup de réalisations
- Ressources humaines de qualité et engagées
- Niveau des indicateurs de santé maternelle et infantile, de santé de la reproduction et de lutte contre les maladies transmissibles appréciables , avec presque une élimination du Paludisme ; cependant l'endémie bilharzienne est inquiétante (66% chez les enfants de moins de 15 ans)

#### 2. en matière d'hygiène publique

- L'intervention de certains projets tels que SEN027 (coopération Luxembourgeoise) et UNICEF.

### V.3.2. Contraintes

#### 1. en matière de santé

- Absence des POCL lors de l'élaboration des PTA
- Tous les nouveaux nés vivant ne reçoivent pas le paquet de soins immédiats (97%)
- Faible couverture suivi de la croissance



## **2. en matière d'hygiène publique**

La gestion des déchets se pose toujours avec acuité tant du point de vue de la collecte et de l'évacuation que de leur élimination et c'est l'environnement qui en souffre.

### **V.3.3. Perspectives**

#### **1. en matière de santé**

- Nombreux PTF, renforcement des programmes nationaux
- PIC 3 de la coopération Luxembourgeoise et appui FNUAP, UNICEF, USAID
- Cependant nécessité d'une analyse de la carte de l'offre pour mieux l'adapter à la demande (accès géographique)
- Réorientation des interventions dans le sens d'une plus grande intégration de toutes les composantes du système de santé,
- Ciblage des priorités régionales (lutte contre les maladies chroniques, Santé environnementale)
- Qualité de la Gouvernance et rôle des partenaires sociaux

#### **2. en matière d'hygiène publique**

Il faut mettre en relation les offres de produits et de services aux demandes correspondantes en contrepartie d'une rémunération et créer des services privés de gestion et de traitement des ordures ménagères ; il ne s'agira pas seulement de jeter les ordures, mais de les détruire pour un meilleur cadre de vie et un développement durable.